

<https://col-helene-boucher-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article67>



CHAM - Recrutement pour la rentrée 2026

- Présentation du Collège - Les Enseignements et dispositifs particuliers - Classe à Horaires aménagés Musique (CHAM) -

Date de mise en ligne : mardi 10 février 2026

Copyright © Collège HÉLÈNE BOUCHER - Chartres - Tous droits réservés

Les Classes à horaires aménagés en musique (CHAM) et en danse (CHAD) aménagent l'emploi du temps des élèves à l'école primaire et au collège, afin de leur permettre de suivre les cours de musique ou de danse du conservatoire pendant le temps scolaire.

Le Conservatoire de Chartres a un partenariat avec 2 écoles élémentaires :

Jules-Ferry pour la danse ;

Vlaminck pour la musique.

Ainsi qu'avec le collège Hélène-Boucher pour la danse et la musique

Pour s'inscrire, il suffit de se renseigner auprès des directions des établissements scolaires partenaires **et contacter le Directeur d'école.**

Le conservatoire organisera des entretiens individuels permettant d'évaluer les motivations des candidats mais aussi les aptitudes musicales.

Le dossier scolaire sera examiné par une commission pédagogique. Il ne s'agit pas de recruter uniquement d'excellents élèves, mais les candidats doivent faire preuve d'autonomie, savoir s'organiser, gérer leur temps et être capables de travailler relativement vite.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le service enseignement du Conservatoire au 02 36 67 30 70.

Les élèves se rendent au conservatoire accompagnés par le collège. L'emploi du temps est réalisé en partenariat avec le conservatoire.